**Lettre-type aux parents pour un contact à risque élevé (merci de privilégier en premier lieu le téléphone, vu l’inquiétude que peut susciter un tel courrier)**

Cher(s) parent(s),

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact avec une personne atteinte de COVID-19.

Ce contact est considéré comme étroit, et donc à risque de transmission du virus. Cela ne signifie pas nécessairement que votre enfant a été contaminé ou sera malade, mais des mesures de précaution sont nécessaires pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

En particulier, même si votre enfant n’est pas malade, il vous est demandé que votre enfant reste à la maison en quarantaine et de contacter votre médecin rapidement afin que celui-ci puisse réaliser ou organiser un test (en fonction de l’âge de l’enfant).

Votre médecin déterminera la durée de la quarantaine à la maison en fonction du résultat du test. Vous pouvez lui demander un certificat de quarantaine pour votre enfant.

Durant la période d’isolement (quarantaine), une sortie n’est permise que pour des petits achats essentiels (alimentation, pharmacie, …), à condition de porter un masque en tissu pour les plus de 12 ans et de respecter strictement les mesures d’hygiène, tout en évitant le contact direct avec d’autres personnes.

En cas de test négatif, pendant la durée d’isolement de 2 semaines, il est nécessaire de surveiller l’état de santé (contrôler sa température 2X/jour) et d’appliquer des mesures d’hygiène strictes (lavage des mains plusieurs fois par jour à l’eau et au savon ; éternuer dans un mouchoir jetable, immédiatement jeté dans une poubelle fermée avec lavage des mains juste après ; ne pas partager les ustensiles pour manger et boire, ni les brosses à dents ou les essuies) et autant que possible de distanciation physique (se tenir à 1,5m des autres autant que possible, éviter les contacts directs et les échanges d’objets).

Si un membre de votre ménage appartient à un groupe à risque de développer une forme plus sévère en cas d’infection par le COVID-19 (par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans ou porteuses d’une maladie chronique), faites particulièrement attention. Et n’hésitez pas à contacter votre médecin pour évaluer avec lui les éventuelles mesures particulières à prendre.

Si votre enfant développe de la fièvre ou d'autres plaintes d’infection virale aigüe (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie), appelez votre médecin par téléphone pour l’informer des symptômes et du contact récent.

Si un autre membre de votre foyer développe des symptômes pendant la période de quarantaine, veuillez prévenir votre médecin traitant. S’il y a confirmation de Covid-19, la période de quarantaine sera adaptée pour les autres cohabitants, asymptomatiques, qui ont été exposés à ce nouveau patient.

Afin que vous disposiez de l’information nécessaire, nous joignons à ce courrier un document élaboré par Sciensano (organisme fédéral de Santé Publique) reprenant ces conseils d’hygiène. Toutefois, nous privilégions un contact par téléphone pour bien expliquer les mesures et répondre à vos questions. Vous pouvez nous joindre en téléphonant au …………………. (Contact téléphone + disponibilités)

Formule de politesse

Signature de l’opérateur